

Le Directeur des Infrastructures

DG/CAB/INFRA/PS2/D25-22531
Affaire suivie par Geoffroy BROCARD / Hélène DEGOT
Mail : geoffroy.brocard@iledefrance-mobilites.fr
helene.degot@iledefrance-mobilites.fr

**Madame le Maire
Service Urbanisme
Hôtel de Ville
Place Henri Barbusse BP 73
91551 Paray-Vieille-Poste
Cedex**

Paris, le 22 décembre 2025

Madame le Maire,

Vous m'avez saisi pour avis d'une demande de Permis de construire déposée par la société **SNC PARAY DC** et enregistré sous le numéro **091 4792510038** en vue de la construction d'un ensemble immobilier à destination de data center et de la démolition des bâtiments existants sis n°1, avenue du Maréchal Devaux à Paray-Vieille-Poste. Cette demande a été reçue dans mes services le **25 novembre 2025**.

Cette saisine relève des dispositions des articles R.423-59 du code de l'urbanisme.

Le projet intercepte le périmètre général des travaux (PGT) du projet de TCSP Sénia-Orly, déclaré d'utilité publique par arrêté inter préfectoral du 5 juillet 2023.

Dans le cadre de ce projet, l'avenue de Maréchal Devaux sera aménagée pour accueillir un site propre latéral non franchissable et une piste cyclable bidirectionnelle sur sa rive est. Le projet déposé par la société SNC PARAY DC étant situé sur la rive ouest, il n'y a donc pas d'interfaces directes identifiées à ce stade des études.

Toutefois, après analyse des éléments techniques communiqués, Île-de-France Mobilités souhaiterait pouvoir prendre attache avec le pétitionnaire au regard des interrogations suivantes :

- Les travaux du TCSP Sénia-Orly nécessiteront la déviation de plusieurs réseaux situés sous l'avenue du Maréchal Devaux qui sont en conflit avec le projet. Il s'agit notamment des réseaux de télécoms et d'AEP : il est demandé au pétitionnaire de fournir tous les éléments utiles à Île-de-France Mobilités concernant les interfaces entre le projet de data center et les réseaux, et en particulier les déviations qui seraient rendues nécessaires (afin qu'Île-de-France Mobilités puisse anticiper d'éventuelles évolutions en la matière) ;
- L'entrée charretière sur l'avenue du Maréchal Devaux étant déplacée de quelques mètres vers le sud dans le cadre du projet de data center, le tourne-à-gauche existant



ne sera plus utilisable pour entrer dans le site : il est demandé au pétitionnaire de préciser si une demande de déplacement de ce tourne-à-gauche a été faite auprès du gestionnaire de voirie ;

- Le déplacement de cette entrée charretière risque d'impacter le fonctionnement du carrefour à feu situé immédiatement au sud sur la rive est de l'avenue du Maréchal Devaux et donnant accès au site d'Air France Industries : il est demandé au pétitionnaire de préciser si cette interface a fait l'objet d'études en partenariat avec Air France Industries et le gestionnaire de voirie.

Par conséquent, afin d'assurer une bonne coordination entre les deux projets, je vous propose de bien vouloir transmettre au pétitionnaire les demandes d'Ile-de-France Mobilités avant tout commencement de travaux :

- De communiquer à Île-de-France Mobilités les coordonnées d'une personne référente concernant les interfaces entre les deux projets ;
- De prendre l'attache des services d'Île-de-France Mobilités afin de planifier les interventions respectives, notamment en matière de conduite des travaux de terrassement des niveaux souterrains et de raccordement aux réseaux ;
- De transmettre en format DWG tous les plans utiles à la vérification des interfaces (notamment nivellement et réseaux) ;
- De communiquer les études géotechniques relative aux impacts sur les avoisinants (afin de limiter les terrassements et les déplacements sur les réseaux du projet de TCSP).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.



Pour le Directeur et par intérim
Benjamin CROZE